

En Martinique, en 2010, 98 % de la population réside dans une commune où exerce un médecin généraliste. Les temps d'accès aux professionnels de santé libéraux sont satisfaisants mais l'offre repose sur une faible densité médicale. Le Centre, territoire de proximité le mieux équipé, attire les patients du Nord et du Sud de l'île. Néanmoins, seulement 16 % des actes ont été réalisés hors territoire de résidence du patient. Dans la plupart des spécialités, le recours aux soins est moins important qu'au niveau national. Seuls les infirmiers sont beaucoup plus sollicités, en particulier par les personnes âgées. Le vieillissement de la population et des professionnels de santé représente une problématique importante pour la politique locale de santé.

Annick Couillaud, Martine Camus (Insee)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Martinique a dressé un Plan Régional de Santé (PRS) dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'offre de soins, de renforcer le maillage territorial, de promouvoir une offre de proximité à travers la coordination des acteurs dans le champ hospitalier, le déploiement de la télémédecine, la réorganisation de l'offre de premier recours, la continuité des parcours, la réduction des délais de prise en charge, la sécurité des soins et l'amélioration des conditions de sortie.

En Martinique, petit territoire densément peuplé, la majorité de la population vit à proximité du lieu d'exercice des professionnels de santé. Peu étendu, le département permet un accès rapide aux professionnels de premier recours, même si quelques spécialités nécessitent des trajets plus longs, notamment pour les communes excentrées du nord et du sud de la Martinique. Les distances à parcourir restent modestes et les difficultés d'accès sont liées à une circulation intense sur un faible réseau routier et à l'offre de soins réduite voire inexistante dans certaines communes.

Parmi les soins de premier recours (médecine générale, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes) l'offre de soins présente des situations très différentes suivant la spécialité.

En 2010, 257 médecins généralistes libéraux exercent en Martinique et 98 % de la population réside dans une commune où exerce au moins un médecin généraliste libéral. Cependant, six communes en sont dépourvues : ces résidents mettent 15 minutes au plus pour accéder à la commune équipée la plus proche. La densité médicale (*Sources Méthodes*) standardisée permet d'apprécier la couverture médicale sur un territoire en tenant compte de la structure de la population par tranches d'âge. Ainsi, avec une densité de 67 médecins généralistes pour 100 000 habitants, la situation de la Martinique est similaire à celle d'un département rural comme l'Indre, mais aussi très urbanisé comme l'Essonne. Avec une densité légèrement plus faible en Guadeloupe (65) et nettement plus basse en Guyane (45) les trois DFA¹ se placent dans les onze derniers rangs des départements français, très nettement en deçà de la

moyenne nationale (85) (*figure 1*). Cette pénurie de médecins généralistes génère des difficultés d'accès aux soins en terme de disponibilité des médecins, d'où des délais de rendez-vous qui s'allongent et participe à la saturation des services d'urgence, ces derniers étant souvent sollicités pour des soins courants.

La Martinique souffre aussi d'une insuffisance de l'offre de soins dentaires. Avec 37 professionnels libéraux pour 100 000 habitants, la Martinique se situe au 87ème rang des départements, nettement en dessous de la densité nationale (59). Neuf communes de Martinique ne disposent pas d'un professionnel libéral sur place, cependant, malgré les difficultés à prendre un rendez-vous, 98 % de la population de l'île est couverte par un accès en moins de 15 minutes.

Le recours à un infirmier est moins facile qu'en Guadeloupe où toutes les communes en sont équipées. En Martinique, quatre communes du Nord de l'île en sont dépourvues. La densité y est néanmoins deux fois plus importante qu'au niveau national. À l'inverse, la densité de masseurs-

1 Un déficit de médecins généralistes et de dentistes

Densités standardisées des professionnels de santé libéraux par département (nombre pour 100 000 habitants)

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	France	Densité la plus faible	Densité la plus forte
Praticiens 1 ^{er} recours	Médecin généraliste	65	67	45	105	85	45	113
	Infirmier	207	230	241	271	104	38	271
	Masseur-Kinésithérapeute	77	73	42	134	81	34	146
	Chirurgien-dentiste	35	37	21	52	59	21	105
Praticiens spécialisés	Pharmacie	42	40	33	41	36	25	51
	Ophthalmologue	7	8	3	6	7	3	11
	Sage-femme	7	9	5	10	5	1	11
	Psychiatre	3	2	1	4	10	1	21
	Gynécologue	8	6	7	5	9	3	14
	Pédiatre	4	3	0	3	4	0	9

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010) ; Insee.

¹ DFA : départements Français d'Amérique

1 - Une faible densité médicale

La loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire

La loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire (Loi HPST) du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a pour objectif, dans son titre II, de mettre en place une offre de soins graduée de qualité, accessible à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé afin de réduire les inégalités d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Face à l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire, la loi veut également repeupler les déserts médicaux tout en respectant le principe de la liberté d'installation des professionnels libéraux. Elle prévoit ainsi la réorganisation du système de soins par le biais d'un parcours de soins coordonné à deux niveaux de recours. D'abord, les soins de premier recours centrés autour du médecin généraliste qui assure l'orientation du patient, puis les soins de second recours, dispensés par les médecins spécialistes et les établissements de santé.

Le Plan Stratégique de Santé de Martinique comprend cinq grands domaines regroupant chacun un ensemble d'actions concernant le handicap et le vieillissement, les risques sanitaires, la périnatalité et la petite enfance, les maladies chroniques, la santé mentale, les addictions et la santé des jeunes. Cette méthode diffère de l'ancienne logique de planification de services. Elle a permis de s'attacher à la description pluridisciplinaire des parcours de santé en les examinant sous l'angle de la prévention, l'accès aux offres de services, la réduction des inégalités en santé, la qualité et l'efficacité des prises en charge, les coordinations sectorielles nécessaires ainsi que le respect des droits des usagers.

kinésithérapeutes se situe 8 points en deçà de la moyenne nationale. Absents de sept communes de Martinique sur 34, ils restent néanmoins accessibles à moins de 15 minutes pour 99 % de la population (*figure 2*).

Les densités de médecins spécialisés que sont l'ophtalmologue, le gynécologue, le pédiatre, restent proches du niveau national. De fait, ils sont dits accessibles s'ils exercent dans une commune située à moins de 45 minutes du lieu de résidence des patients,

ce qui couvre entre 96,7 % et 99,8 % de la population dans ce délai. Cependant, pour ces spécialistes, le maillage du territoire, moins dense que celui des praticiens de premier recours, rallonge les temps d'accès.

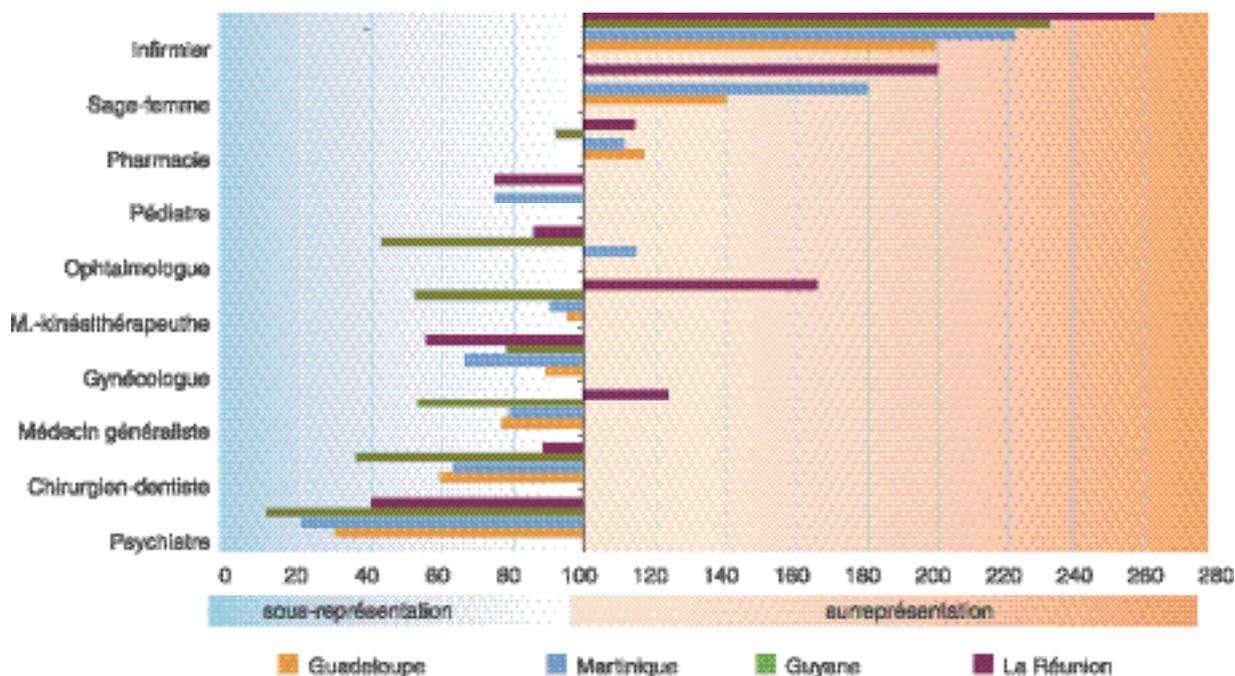
En 2010, près des deux tiers de la population pouvaient accéder à ces spécialistes en moins de 15 minutes, soit moins qu'au niveau national où ils sont trois quarts.

L'insularité de la Martinique limite les déplacements pour se faire soigner et seulement

1 % des actes sont réalisés à l'extérieur du département. Les taux de consultations hors Martinique varient de 1 à 6 % selon la spécialité, et quatre actes extériorisés sur dix sont effectués en Île de France. Par ailleurs, les non résidents séjournant ponctuellement dans le département sollicitent très peu les professionnels de premier recours (0,9 % des actes). Sept actes sur dix concernent la médecine générale et les soins infirmiers.

2 Davantage d'infirmiers et de sages-femmes

Indice de spécificité² des spécialités médicales (en %)

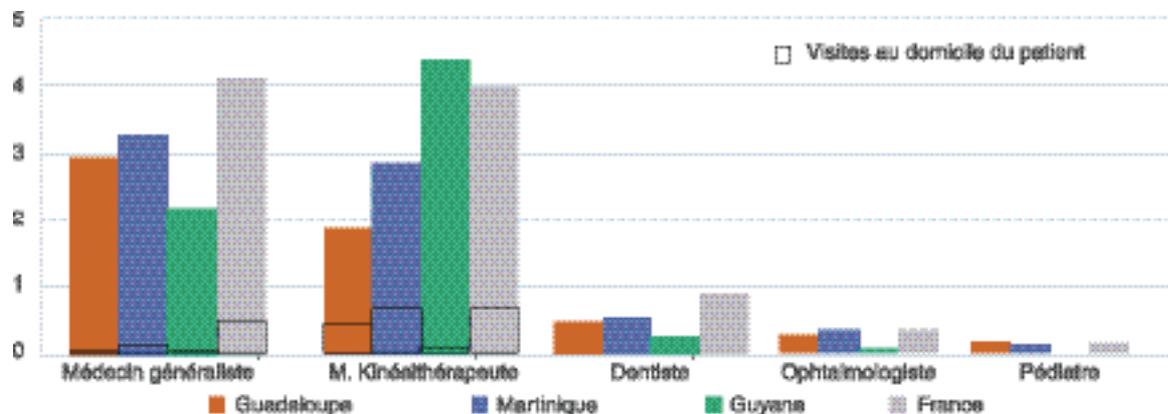


Lecture : en Martinique, la densité des infirmiers est 2,2 fois supérieure à la France. La densité des médecins est inférieure de 21 % à la France. Sources : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

² L'indice de spécificité d'une spécialité dans une zone s'obtient en rapportant la densité de la spécialité dans la zone à la densité de la même spécialité en France. Les spécificités sont exprimées en pourcentage. Lorsqu'une spécialité est plus présente dans la zone étudiée que dans la zone de référence, l'indice est supérieur à 100.

3 Un recours aux soins plus faible qu'en métropole

Nombre de recours par habitant et par an (actes médicaux et paramédicaux, en consultation ou en visite à domicile)



Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010.

Des soins de premier recours moins fréquents qu'en métropole

Parmi les soins de premier recours, médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes sont les professionnels les plus sollicités par les résidents de Martinique. Chaque habitant a consulté en moyenne trois fois par an un médecin généraliste ou un masseur-kinésithérapeute, soit une fois de moins qu'au niveau national. Le recours aux soins dentaires est moindre qu'au niveau national : un habitant sur deux a consulté un dentiste au cours de l'année 2010 (figure 3). En revanche, le taux de recours aux soins infirmiers est deux fois et demi plus important qu'à l'échelon national (figure 4). Avec une densité de 230 infirmiers pour 100 000 habitants, soit plus du double de la densité France entière, la Martinique se classe au 4ème rang des départements les mieux pourvus après La Réunion, la Corse du Sud et la Guyane. La majorité des actes infirmiers est réalisée en visite à domicile. En 2010, un résident de Martinique aura fait appel à un infirmier 17 fois en moyenne. Un taux de recours deux fois et demi plus important qu'à l'échelon national peut s'expliquer par des difficultés d'accès aux consultations médicales, mais également comme le résultat d'une politique de maintien à domicile des personnes âgées. En 2011, 6 600 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie vivent à domicile. Ainsi, bien que quatre communes soient dépourvues d'infirmiers, l'offre de soins dans cette spécialité est importante et répond essentiellement à la prise en charge des personnes âgées. En effet, 75 % de l'activité des infirmiers est

consacrée aux patients âgés de 70 ans et plus, alors qu'ils représentent seulement 11 % de la population martiniquaise.

Plus des deux tiers de l'ensemble des actes réalisés en Martinique en 2010 sont assurés à domicile, il s'agit pour l'essentiel d'actes infirmiers. Ils représentent à eux seuls 95 % des visites à domicile, soit 4 points de plus que pour la France entière (encadré).

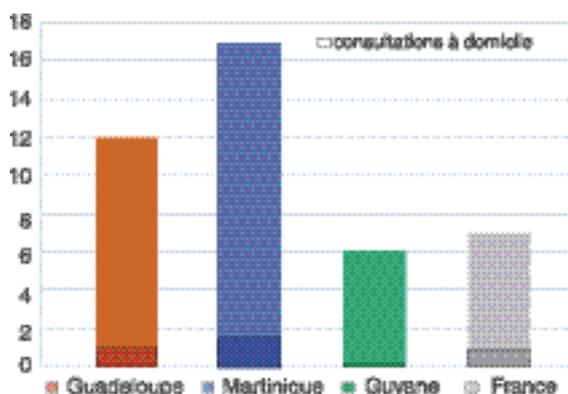
Mais en dehors des infirmiers et des sages-femmes, les professionnels de santé de Martinique, comme dans les autres DOM, assurent peu de visites à domicile. En médecine générale notamment, moins de 5 % des actes sont réalisés en visite, alors que la moyenne nationale est de 12 % et atteint même 22 % en Île de France. Un habitat particulièrement diffus et un adressage déficient, associés à des

difficultés de circulation, peuvent expliquer en partie cette situation. Les visites à domicile par l'ensemble des praticiens sont plus fréquentes dans le territoire Centre, particulièrement à Fort-de-France où la part des visites à domicile des généralistes est comparable à celle de l'Île-de-France.

Le recours aux ophtalmologues est plus difficile du fait de leur faible densité sur le territoire. Cependant, il est comparable à celui du niveau national et le plus élevé des Antilles-Guyane. L'intervention des pédiatres et des gynécologues reste plus faible qu'en Guadeloupe et qu'au niveau national. La baisse de la fécondité observée depuis 2006 se poursuit : avec 1,88 enfant en moyenne par femme, le niveau de fécondité de la Martinique est ainsi passé en dessous du niveau national en 2012.

4 Soins infirmiers : un taux de recours deux fois et demi plus important qu'au plan national

Taux de recours aux soins infirmiers (en %)



Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010

1 - Une faible densité médicale

Face à une densité médicale faible, le recours aux sages-femmes en Martinique confirme le rôle prépondérant de cette profession dans la surveillance de la mère et de l'enfant. En effet, elles interviennent presque deux fois plus souvent qu'au niveau national, et une intervention sur deux se déroule à domicile (deux sur trois au niveau national).

En Martinique, l'indice de vieillissement de 2012 (0,6) se rapproche de celui de la France métropolitaine (0,7) reflétant ainsi le vieillissement de la population martiniquaise³. Dans l'étude, les personnes âgées de 70 ans et plus concentrent notamment 75 % des actes infirmiers et

42 % des actes de kinésithérapie. Au final, 61 % de l'ensemble des actes leur est consacré, alors qu'elles ne représentent que 34 % de la population.

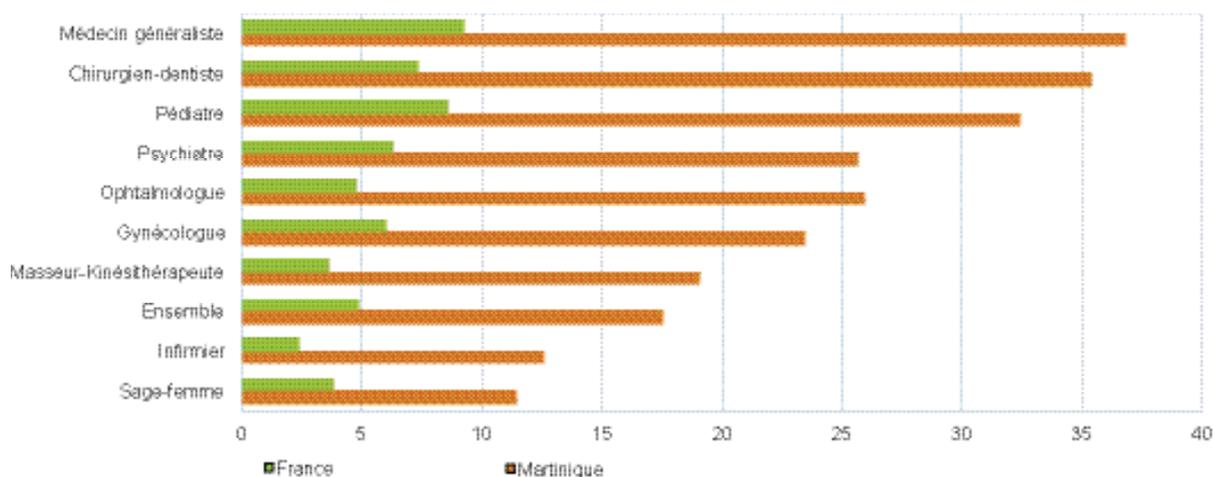
CMU et conventionnement, les professionnels libéraux s'adaptent

La consommation de soins en Martinique se caractérise aussi par une part importante d'actes en lien avec la Couverture Maladie Universelle (CMU) et une forte proportion de professionnels conventionnés en secteur 1. Avec un taux de chômage de 21 % en 2012 et un ménage sur cinq vivant sous

le seuil de bas revenus, le coût constitue un élément déterminant de l'accès aux soins pour les plus démunis. En médecine générale, pédiatrie et soins dentaires, plus d'un tiers des actes réalisés sont couverts par la CMU, soit des proportions 4 à 5 fois plus importantes qu'au niveau national (*figure 5*). Par ailleurs, la plupart des praticiens de Martinique sont conventionnés en secteur 1. Même parmi les spécialistes la proportion des actes en secteur 1⁴ est nettement plus élevée. Pour l'ophtalmologie par exemple, 22 % sont conventionnés en secteur 2⁵ contre 50 % au niveau national (*figure 6*).

5 Médecins, pédiatres et dentistes : plus d'un tiers des actes couverts par la CMU

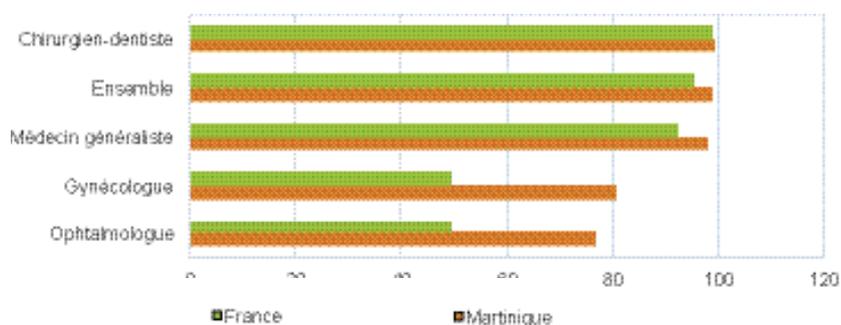
Proportion d'actes couverts par la CMU selon la spécialité (en %)



Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010.

6 Des praticiens plus souvent conventionnés en secteur 1 qu'en France

Proportion d'actes conventionnés en secteur 1 selon la spécialité (en %)



Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010.

³ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 1 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

⁴ Le médecin s'engage par convention avec l'assurance maladie à ne pas facturer de dépassement d'honoraires dans sa pratique courante. Ses tarifs se basent sur le calcul du remboursement des actes médicaux par l'assurance maladie.

⁵ Avec tact et mesure, le médecin fixe librement ses honoraires. Toutefois sa pratique médicale est encadrée par une convention avec l'assurance maladie.